



Séance du Conseil Municipal du vendredi 17 novembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 17 novembre 2023

N°10/Marchés publics

Autorisation de signature - Modification n°4 au marché 2020/10 de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant

Le vendredi 17 novembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 9 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Véronique CHAINIAU

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Hakima BIDEHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Hervé ZILBER

Absent :

M. le Maire rappelle que la Ville de Villiers-le-Bel a engagé un important programme de renouvellement urbain dans l'Est du quartier de Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM), le quartier du Puits-la-Marlière (PLM) et celui du Village.

Ces sites sont inscrits en totalité ou pour partie dans la liste des quartiers prioritaires et bénéficient à ce titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) prévu par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et de la cohésion urbaine.

Un protocole de préfiguration a été mis en œuvre sur le territoire afin d'amorcer ce projet urbain depuis 2015. De nombreuses études ont été réalisées afin de structurer et consolider un projet urbain cohérent et la convention pluriannuelle a été signée le 14 mars 2023.

La construction du nouveau complexe sportif Didier Vaillant dans le quartier du Puits-la-Marlière s'inscrit dans ce projet ambitieux et les travaux ont débuté depuis plusieurs semaines dans la perspective d'une ouverture à la fin d'année 2024 ou au premier trimestre 2025.

Le gymnase Paul Langevin, dans le quartier du Puits-La-Marlière, est actuellement dans l'enceinte du groupe scolaire de même nom. Exigu, en mauvais état, il ne répond plus aux besoins des usagers et des services municipaux et à la demande croissante de mise à disposition de créneaux sportifs pour les scolaires (hausse des effectifs, extension du lycée Pierre Mendès-France etc.). Au regard de l'examen patrimonial, cet équipement est voué à la démolition. Nonobstant, la municipalité à travers son projet urbain prévoit, pour le remplacer, la reconstruction d'un nouvel équipement sportif, sur un autre site, qui répondra aux besoins actuels et futurs des utilisateurs et gestionnaires.

Pour cela, la commune a missionné, en 2017, le programmiste PROPOLIS pour réaliser le programme du complexe sportif.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 28 juin 2019, le Conseil municipal l'a autorisé à lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif.

Par délibération en date du 31 janvier 2020, le Conseil municipal l'a autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement BUREAU FACE B - YLE ARCHITECTES - BOLLINGER GROHMANN - GINKO ET ASSOCIES - ECALLARD ECONOMISTE - NOBATEK - ITAC - QUALIVIA INGENIERIE - SLAP PAYSAGE, désigné comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre suite à l'avis favorable du jury de concours du 9 janvier 2020.

Pour mémoire, le marché de maîtrise d'œuvre a été établi pour une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 5 583 000 € HT, valeur exprimée au mois de juin 2019.

M. le Maire indique que le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre au regard de l'enveloppe financière affectée aux travaux était de 686 709 € HT, soit 824 050,80 € TTC, avec un taux de rémunération fixé à 12,30%.

M. le Maire rappelle que par décision n°125/2022 en date du 14 février 2022, il a autorisé la signature d'une première modification ayant pour objet de fixer le montant du coût de réalisation des travaux ainsi que le forfait définitif de la rémunération du maître d'œuvre. Le montant de la modification n°1 au marché n°2020/10 s'est élevé à 26 113,27 € HT, soit 31 335,92 € TTC, portant le montant dudit marché à 712 822,27 € HT, soit 855 386,72 € TTC.

Par délibération en date du 25 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une deuxième modification au marché 2020/10 de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant, ayant pour objet de revaloriser le montant de la rémunération du maître d'œuvre afin de prendre en considération la réalisation de prestations supplémentaires pour apporter des modifications au programme décidées par le maître d'ouvrage. Le montant de la modification n°2 au marché n°2020/10 s'est élevé à 18 197,80 € HT, soit 21 837,36 € TTC, portant le montant du marché à 731 020,07 € HT soit 877 224,08 € TTC.

Par décision n°211/2023 en date du 31 juillet 2023, M. le Maire a autorisé la signature d'une troisième modification au marché susvisé, ayant pour objet de modifier l'échéancier de paiement prévu à l'article 7.3.3 du CCAP concernant les éléments de mission VISA et EXE

partiel. La modification n°3 n'a pas eu d'incidence financière sur le montant du marché.

M. le Maire indique que sur demande du maître d'ouvrage (la commune), la maîtrise d'œuvre a repris les études dites PRO pour y intégrer des demandes issues de la concertation publique auprès d'associations sportives et d'habitants, mais également pour que ledit projet soit calé avec la fiche de lot définie dans le cadre du NPNRU. Enfin, le maître d'ouvrage souhaite confier une mission de signalétique à la maîtrise d'œuvre afin que l'équipement puisse gagner en visibilité et que les usagers puissent disposer d'informations claires et lisibles.

Par conséquent, une modification du marché 2020/10 de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant est nécessaire pour prendre en compte les prestations susmentionnées.

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une quatrième modification au marché 2020/10 qui s'élève à un montant total de 11 700 € HT, soit 14 040 € TTC, portant le nouveau montant du marché à 742 720,07 € HT, soit 891 264,08 € TTC, ce qui introduit un pourcentage d'écart de +8,16 % par rapport au marché initial.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain signé le 8 juin 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2020 portant autorisation de signature – Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier VAILLANT,

VU l'avis du Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine du 12 juillet 2021,

VU la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la commune du Quartier prioritaire de la Ville (QPV) Village-Derrière les Murs et Puits-la-Marlière, signée le 14 mars 2023,

VU la décision n°125/2022 en date du 14 février 2022 relative à la modification n°1 au marché n°2020/10 de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant dans le quartier du Puits-la-Marlière,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2022 relative à la modification n°2 au marché n°2020/10 de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant,

VU la décision n°211/2023 en date du 31 juillet 2023 relative à la modification n°3 au marché n°2020/10 de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant dans le quartier du Puits-la-Marlière,

VU la proposition de modification n°4 au marché n°2020/10 de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Habitat – Développement durable du 23 octobre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 octobre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 novembre 2023,

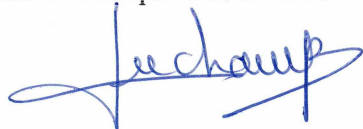
APPROUVE les termes de la modification n°4 au marché n°2020/10 de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant dans le quartier du Puits-la-Marlière,

AUTORISE M. le Maire à signer la modification n°4 au marché n°2020/10 de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant dans le quartier du Puits-la-Marlière avec le groupement d'entreprises BUREAU FACE B - YLE ARCHITECTES - BOLLINGER GROHMANN - GINKO ET ASSOCIES - ECALLARD ECONOMISTE - NOBATEK/INEF4 - ITAC - QUALIVIA INGENIERIE - SLAP PAYSAGE ayant pour mandataire BUREAU FACE B, dont le siège social est situé 8 place Simon Vollant à Lille,

CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Véronique CHAINIAU



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



28 NOV. 2023

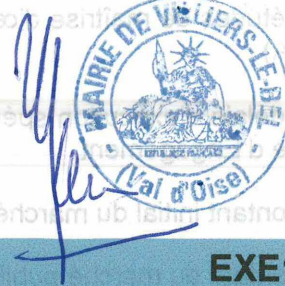
Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le :

28 NOV. 2023

VU et ANNEXEà la délibération du Conseil Municipal
en date, du**17 NOV. 2023**

Le Maire de Villiers-le-Bel,

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires JuridiquesM. Le Maire
Jean-Louis MARSAC

MARCHES PUBLICS

EXE10**MODIFICATION N° 4 AU MARCHÉ N°2020/10****A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice****Monsieur le Maire****Mairie de Villiers le bel**

32 rue de la République 95400 Villiers le bel

Tel: 01 34 29 28 64

B - Identification du titulaire du marché public**BUREAU FACE B (mandataire)**

8 Place Simon Volland 59000 LILLE

Tél : 03 28 04 51 15

Mail : administration@bureaufaceb.fr

Siren : 520 284 779

YLE ARCHITECTES, SAS (cotraitant)

5 rue Muller 75018 PARIS

01 55 06 15 20

contact@yle-architectes.fr

841 006 984 00014

BOLLINGER GROHMANN Sarl (cotraitant)

15 rue Eugène Varlin 75010 PARIS

Tél : 01 44 64 00 10

Mail : office@bollinger-grohmann.fr

Siret : 497 620 328 000 45

GINKO & Associés (cotraitant)

2 avenue Léopold Bertot 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

01 78 09 62 01

accueil@ginko-associes.com

830 761 581 00016

ECALLARD ECONOMISTE (cotraitant)

15, Rue Faidherbe 75011 PARIS

Tél : 01 42 22 17 15

Mail : contact@ecallard-economiste.com

Siret : 794 850 685 00015

NOBATEK/INEF4 (cotraitant)

67 rue de Mirambeau - 64600 ANGLET

05 59 03 61 29

contact@nobatek.inef4.com

451 931 208 00040

SLAP (cotraitant)

48 rue Parmentier 59370 MONS EN BAROEUL

Tél : 03 62 52 83 91

Mail : slap@bbox.fr

Siret : 539 019 307 00021

ITAC (Ingénierie des Techniques de l'Acoustique)
(cotraitant)

5 rue Menou 44000 NANTES

02 40 14 01 95

itac@itac-acoustique.fr

339 332 926 000 56

SARL QUALIVIA INGENIERIE (cotraitant)

72, rue Gutenberg 59800 LILLE

Tél : 03 20 64 75 44

Mail : accueil@qualivia-ingenierie.fr

Siret 810 175 745 00027

C - Objet du marché public■ **Objet du marché public : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant dans le quartier du Puits la Marlière- Marché n°2020/10**■ **Date de la notification du marché public : 13 mars 2020**

■ Durée d'exécution du marché public : la durée estimée du marché est de 74 mois considérant la durée des études de maîtrise d'œuvre et des travaux, ainsi que la période de Garantie de Parfait Achèvement (GPA).

Les délais d'exécution spécifiques à chacune des phases / études de maîtrise d'œuvre sont précisés à l'Acte d'Engagement.

- Montant initial du marché public : 686 709 € HT, soit 824 050,80 € TTC
- Montant du marché public après modification n°01 : 712 822,27 € HT, soit 855 386,72 € TTC
- Montant du marché public après modification n°02 : 731 020,07 € HT, soit 877 224,08 € TTC
- Montant du marché public après modification n°03 : 731 020,07 € HT, soit 877 224,08 € TTC

D - Objet de l'avenant

- Modification n°4 introduite par le présent acte :

La présente modification n°4 est à inclure au marché initial n°2020/10 dans les conditions fixées ci-après.

La présente modification n°4 a pour objet de revaloriser le montant de la rémunération du maître d'œuvre au titre de la réalisation de prestations supplémentaires utiles à l'exécution de modifications de programme ou de prestations décidées par le maître de l'ouvrage.

En l'espèce, les modifications ont porté sur l'ajout des missions complémentaires suivantes :

Mission signalétique : réalisation d'un carnet signalétique versé au DCE.

Reprise des études PRO pour intégration de la concertation : une concertation avec des associations sportives et des habitants a été menée en fin d'année 2021 et en début d'année 2022, après la remise des études PRO. L'intégration des demandes supplémentaires et des modifications programmatiques ont engendré un surplus de travail non prévu dans le marché de maîtrise d'œuvre initial.

Travail de calage avec la fiche de lot : les études APS et APD du complexe sportif ont été faites sans fiche de lot car les études de maîtrise d'œuvre des espaces publics n'étaient pas suffisamment avancées. La maîtrise d'œuvre du complexe sportif a reçu la fiche de lot bien après qu'elle ait réalisé les études APD. Cette réception a nécessité que la maîtrise d'œuvre réalise des études supplémentaires et reprenne des plans pour que le projet du complexe sportif soit calé avec la fiche de lot.

- Incidence financière de la modification n°04 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☒ Oui

Au regard de ce qui a été exposé, il a été décidé de revaloriser l'honoraire du maître d'œuvre à hauteur de :

Mission signalétique :

Pour le mandataire Bureau face B

Montant HT : 4 000,00 €

Taux de TVA : 20%

Montant TTC : 4 800,00 €

Reprise des études PRO pour intégration de la concertation et travail de calage avec la fiche de lot :

Pour le cotraitant SLAP :

Montant HT : 5 500,00 €

Taux de TVA : 20%

Montant TTC : 6 600,00 €

Pour le cotraitant QUALIVIA:

Montant HT : 2 200,00 €

Taux de TVA : 20%

Montant TTC : 2 640,00 €

Montant total de la modification n°04 :

Montant HT : 11 700,00 €

Taux de TVA : 20%

Montant TTC : 14 040,00 €

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 742 720,07 €

Taux de TVA : 20%

Montant TTC : 891 264,08 €

Le pourcentage d'écart introduit par la modification n°4 est donc de +8,16 % par rapport au marché initial.

Le nouveau tableau de répartition des honoraires par élément de mission et cotraitant est joint à la présente modification.

■ **Date d'effet de la modification n°4 :**

La date d'effet de la présente modification n°4 court à compter de la notification de ce document au titulaire du marché.

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans la présente modification n°4, lesquelles prévalent en cas de différence.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MOURIE Camille, co-gérante	Lille le 22/08/2023	Camille MOURIER Signature numérique de Camille MOURIER Date : 2023.08.22 16:33:36 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Villiers-le-Bel , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire Jean-Louis MARSAC

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

17 NOV. 2023

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC



ANNEXE N° 1 A L'AVENANT 04
Répartition des honoraires de la mission dus après avenants 01, 02, 03 & 04

- Coût travaux cAPD : 6 100 318,95 €HT
- Forfait de rémunération €HT : 712 822,27 €
- Taux de rémunération : 11,685 %

Éléments	% total	total global HT	Répartition par Cotraitants								
			Part de Bureau faceB	Part de Yié	Part de Bollinger+ Grohmann	Part de Ginko	Part de Ecallard Economiste	Part de Nobatek	Part de SLAP	Part de ITAC	Part de QUALIVIA
ESQ+ (concours)	4,67%	33 322,99	22 011,63	3 649,47	1 035,80	1 294,76	1 812,67	0,00	2 463,06	0,00	1 055,60
APS	11,22%	79 975,18	30 258,16	1 562,77	11 177,51	9 314,59	5 588,75	12 241,72	4 926,12	2 794,37	2 111,19
APD, dont PC	17,76%	126 627,37	61 569,39	1 560,53	17 672,33	14 726,95	9 817,97	8 843,02	4 926,12	5 399,87	2 111,19
PRO	18,70%	133 291,97	47 190,77	1 564,06	23 823,58	20 716,15	14 501,31	4 170,83	8 444,77	7 250,65	5 629,85
ACT, dont DCE	4,67%	33 322,99	4 913,92	0,00	5 990,14	5 208,81	7 813,22	2 359,58	3 518,66	0,00	3 518,66
VISA	9,67%	68 964,11	33 078,82	15 798,99	6 835,18	6 213,80	0,00	0,00	3 518,66	0,00	3 518,66
DET	26,18%	186 608,76	37 765,30	91 465,09	17 407,90	18 858,54	0,00	0,00	6 333,58	0,00	14 778,35
AOR	4,67%	33 322,99	11 511,11	12 585,94	2 330,56	1 812,66	0,00	1 564,06	1 055,60	0,00	2 463,06
MISSION TRANSVERSALE: ACCOMPAGNEMENT DEMARCHE BDF	2,44%	17 385,91	2 350,57	0,00	0,00	0,00	0,00	15 035,34	0,00	0,00	0,00
Avenant 02 Reprise APS		18 197,80	7 102,61	3 630,46	2 443,96	2 212,85	1 119,16	1 252,01	0,00	436,75	0,00
Avenant 04 Mission signalétique		4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avenant 04 Reprise des études PRO après concertation		7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	2 200,00
Total €HT		742 720,07	261 752,28	131 817,31	88 716,96	80 359,11	40 653,08	45 466,56	40 686,57	15 881,64	37 386,56
Total €TTC		891 264,08	314 102,74	158 180,77	106 460,35	96 430,93	48 783,70	54 559,87	48 823,88	19 057,97	44 863,87

Camille
MOURIER

Signature numérique
de Camille MOURIER
Date : 2023.08.22
16:31:02 +02'00'